

Réforme de l'assurance chômage : une victoire majeure !

Suivant les conclusions de son rapporteur public, le Conseil d'État vient de censurer la modification du calcul du salaire journalier de référence, soit l'une des principales briques de la réforme de l'assurance chômage décidée unilatéralement par le gouvernement à l'été 2019.

Celle-ci se proposait de changer le mode de calcul des allocations chômage en prenant comme base de calcul la totalité de la période de référence et non plus seulement les jours travaillés, promettant de jeter dans la misère plusieurs centaines de milliers de chômeurs-euses dont les allocations se seraient vues diminuées drastiquement. Or, ce nouveau système de calcul vient heureusement d'être bloqué par le Conseil d'Etat. L'Union syndicale Solidaires ne peut dès lors que se féliciter d'avoir intenté avec la CGT un recours contre cette attaque scandaleuse contre les droits des chômeurs-euses, recours qui vient de mettre à terre le second volet de la réforme qui devait entrer en application le 1er avril 2021 après avoir été de multiples fois reportée.

Même si la réforme dans son ensemble n'est pas complètement abrogée, cette censure majeure est une preuve que la lutte sous toutes ses formes, y compris juridique, paie. Le gouvernement vient de subir un revers politique majeur et va donc devoir revoir sa copie. Nous l'avions pourtant prévenu.

Cette réforme pénalise en premier lieu les jeunes, les précaires et les femmes. Encore un petit effort MM. Macron et Castex, **jetez donc le reste de votre réforme inepte à la poubelle comme l'ensemble des syndicats le revendiquent. C'est notamment ce que nous exigerons dans la rue le 5 décembre, contre le chômage et la précarité.**

Paris, le 25 novembre 2020